

Les cirages Avel prospèrent

ÉCONOMIE La holding familiale a bien grandi et pousse les murs de sa filiale Avel à Magnac-Lavalette-Villars

MARIE FAUVEL
m.fauvel@sudouest.fr

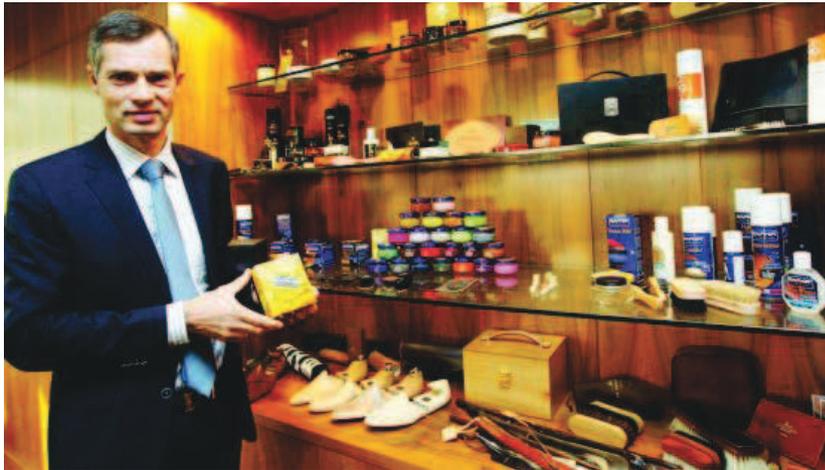
Nous avons quitté la famille Moura à la mort d'Alexandre, seconde génération à la tête de l'entreprise Avel, spécialisée dans les produits d'entretien haut de gamme, notamment du cuir, basée à Magnac-Lavalette-Villars. Nous étions en août 2010. Son fils, Marc, avait déjà repris les rênes de la société depuis six ans dans le cadre de la holding familiale Alma FRC.

Hier, nous avons retrouvé ce dernier à l'occasion de la signature d'un contrat d'agrandissement de son site de production charentais. Un chantier à plus de 7 millions d'euros. Une belle opportunité pour prendre des nouvelles de son groupe.

Un développement constant

Marc Moura réussit dans les affaires et il ne s'en cache pas. Depuis douze ans qu'il est à la tête de la holding, son chiffre d'affaires est passé de 7 à 30 millions d'euros. Sa progression annuelle s'écrit à deux chiffres : pour 2015-2016, par exemple, cela correspond à 15 %.

Alma FRC a assis sa position de leader dans le produit d'entretien haut



Marc Moura a pris la succession de son père, Alexandre, en 2004. PHOTO MICHEL AMAT/« SUD OUEST »

de gamme mais c'est aussi développer. La holding est l'heureuse propriétaire des sociétés Tarrago - leader du cirage moyen de gamme en Espagne -, Dasco - leader anglais des accessoires pour chaussures -, et Perfecta - leader français de l'embauchoir. Leurs marques ne sont autres que Saphir, ou La Cordonnerie Anglaise. C'est elle qui commercialise notamment le « shoe-eze », cet assouplisseur de chaussures très prisé des amateurs de cuir. Elle est présente dans plus de 80 pays dans le monde entier. Et compte 130 collaborateurs.

Parmi ses sociétés, la holding familiale peut se targuer d'être reconnue « entreprise du patrimoine vivant » pour Perfecta et ne devrait pas tarder

à obtenir ce label pour Avel. Un juste retour de choses quand on compte parmi ses clients Hermès, Louis Vuitton, Dior, Berluti ou Brixton. Ses trois chimistes sont à l'écoute de ces portefeuilles et développent des produits repigmentant sur-mesure pour eux.

Tradition et modernité

Et c'est donc pour Avel que Marc Moura a signé hier un contrat avec la société Eiffage. Un nouveau site dédié à la logistique va naître à l'arrière du bâtiment actuel situé à Magnac-Lavalette. 6 000 mètres carrés dont la première pierre devrait être posée début janvier 2017 et une livraison prévue pour un an après. Le chantier

s'élève à 7 millions d'euros. 1 000 mètres carrés accueilleront un showroom, le reste contiendra jusqu'à 6 000 emplacements palettes.

L'architecte, Catherine Suzanne, a dessiné un bâtiment alliant tradition et modernité à l'image de la société. Une façade de résine métallique perforée en forme de nid-d'abeilles évoquera la cire, l'un des produits de base de la marque Saphir.

Quant à Guy Reynes, consultant en ingénierie à Chimie.log environnement, il a conçu un bâtiment aux normes environnementales, sécuritaires et de sûreté, alors même qu'Avel n'y est pas soumis afin de l'inscrire dans la durée. Et la durée est une notion bien connue chez Avel.

CCI de Charente contre l'État : balle au centre

TRIBUNAL Le Conseil d'État a tranché, hier, sans se mouiller

La décision du Conseil d'État dans l'affaire qui oppose la Chambre de commerce et d'industrie de Charente à l'État est connue depuis hier. La plus haute autorité administrative a annulé l'arrêt de la cour d'appel de Bordeaux du 31 décembre 2013. Rappel des faits dans une affaire fort confuse.

La bataille juridique démarre en 2006. L'État demande à la chambre consulaire de se retirer de la gestion de l'aéroport de Brié-Champniers. La structure prend acte, mais souhaite le remboursement de son investissement, soit 6 169 694 euros. L'État ne rembourse pas mais signe un avoir virtuel à la CCI, ce qui lui vaut d'être taxée sur cette somme qu'elle n'a jamais perçue. La cour d'appel de Bordeaux avait estimé que cette somme n'était pas due, hier le Conseil d'État annule le tout. Résultat personne n'est gagnant personne n'est perdant. Le feuillet judiciaire se poursuit.

M. F.

FAITS DIVERS

CHARENTE

RN 10 : 22 poids lourds en dépassement interdit

Hier, de 13 h 30 à 18 heures, les gendarmes de la brigade motorisée ont procédé à un vaste contrôle routier sur la RN 10, à hauteur de Rouillet-Saint-Estèphe. Sur les 52 véhicules contrôlés, 22 poids lourds effectuaient des dépassements interdits et 14 ne respectaient pas la vitesse autorisée. Au total, 48 infractions ont été relevées. Aujourd'hui, les contrôles routiers se poursuivent, pour les dépôts en vacances. 25 opérations exceptionnelles sont programmées, mobilisant 90 gendarmes et policiers sur tout le département.

Ruffec : Un voleur de voiture arrêté par des réservistes

Lundi, à Ruffec, un automobiliste étourdi a pu récupérer son véhicule volé grâce aux réservistes de la gendarmerie. Le conducteur a stationné sa voiture en laissant les clés sur le contact. Ni une ni deux, un homme a pris la poudre d'escampette au volant. Signalé, le véhicule volé est repéré par une patrouille de gendarmes réservistes. L'interpellation, musclée, se déroule à Aussac-Vadalle. L'homme a été remis aux gendarmes de Ruffec et placé en garde à vue.

Dans de beaux draps pour une nuit d'amour

COMPARUTION IMMÉDIATE Malgré les apparences, son évasion avait réussi. Le détenu n'était pas en train de se faire la belle mais revenait dans sa cellule

Il préférerait passer pour un idiot que dire la vérité. Ce détenu du quartier semi-liberté (QSL) d'Angoulême qu'on pensait bloqué dans une mauvaise posture lundi, au bout d'une corde nouée avec des draps, n'avait rien d'absurde. « En fait, je m'étais évadé la veille, vers 21 h 30 et j'étais entrain de revenir dans ma cellule quand le surveillant m'a vu. »

Le prévenu ne descendait donc pas la corde mais la remontait. Une évasion caractérisée, et non une tentative, tout ça pour passer une nuit d'amour dans les bras de sa petite copine. Il avait dévissé la grille qui obs-

curait sa fenêtre. « Suite à cela, ça pose question. Il a fallu renforcer la sécurité du QSL... », note le procureur Cyril Vidalie.

Deux mois ferme

Lors de son audition, c'est lui qui a donné cette première version rocambolesque aux policiers. « Il a eu peur que sa copine ne soit poursuivie pour complicité d'évasion », explique son avocate Me Lagarde. Elle lui aura alors conseillé de dire la vérité, le matin de son procès.

Incarcéré depuis juin pour des délits routiers, il avait été placé en quar-

tier semi-liberté en septembre et devait terminer sa peine en mai prochain. Une mesure de placement avait été prise par le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (Spip) sur un chantier. Il sortait tous les jours matin et soir. « Il allait faire une formation de peinture en bâtiment, cherchait un appartement pour sa sortie de prison », liste Me Lagarde. L'amour aura tout gâché. « Ca m'a pris comme ça », dit-il. Immédiatement remplacé en maison d'arrêt, l'évadé romantique a déjà été puni de vingt jours de prison ferme par mesure disciplinaire. Le tribunal, lui, l'a



Il préférerait passer pour un idiot pour protéger sa copine. « 50 »

condamné à deux mois de prison. Il finira sa peine derrière les barreaux. S. C.

	DU 19 OCTOBRE AU 29 OCTOBRE 2016			ROUILLAC Route de Genac Du lundi au samedi de 9h15h30 - Dimanche 9h12h15	05 45 96 87 88	
	FOIE GRAS DE CANARD	Tout venant. Origine France. Le kg.....				21€95
	MAGRET DE CANARD X3	Origine France. Le kg.....				9€95
	CUISSE DE CANARD	A confire. Origine France. Le kg.....				4€50
	CANARD GRAS ENTIER	Sans foie. Origine France. Le kg.....				4€30
FOIRE AU GRAS		VENDREDI 28 OCT. CARBURANTS A PRIX GOUTANT		VOTRE SUPER U SERA OUVERT MARDI 1^{er} NOV. de 9h à 12h15		